

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 OCTOBRE 2023

20231012_CA10 - Proposition de partenariat avec Les Pros d'Avenir

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le jeudi 12 octobre 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jean-Luc BONNET, Jacky BOUHIER, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Rachid EL BOUTAYBI, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absente :

Madame Catherine JARRY, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant le manque de main d'œuvre qualifiée constaté par les entreprises,

Considérant la proposition de l'Ecole le Production Les Pros d'Avenir de former les jeunes aux métiers de l'électricité et de la chaudronnerie soudage, participant ainsi à la lutte contre le décrochage scolaire,

Considérant l'intérêt de Limoges habitat à cette démarche,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise la signature de la convention de partenariat avec les Pros d'Avenir,
- Fixe le montant de la cotisation versée à l'association à 4 000 € sur 3 ans.

Formalités de publicité effectuées

le **24 OCT. 2023**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **24 OCT. 2023**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

